



*Déclaration liminaire
Au Comité Technique Paritaire
du 20 juin 2022*

Le 20/06/2022,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Elu(e)s,
Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité Technique Paritaire,

C'est dans la situation économique que tout le monde connaît que le Rifssep va être prochainement mis en place pour les agents de la filière technique. Dans notre dernier liminaire au CTP, nous demandions à la collectivité, une égalité de traitement et une mise en place rapide de celui-ci, et nous insistions pour qu'une application soit envisagée malgré la contrainte budgétaire et ceci dans un délai de deux ans.

Nous demandons, qu'une conscience unanime soit prise en compte afin que la collectivité aille plus loin que le gouvernement lors de l'application du point d'indice en faisant un effort supplémentaire sur le pouvoir d'achat des agents.

Nous souhaitons avant tout remercier la collectivité qui va permettre aux agents de la filière technique des lycées et des creps, exerçant en fonction d'encadrement et en technicité, une égalité de traitement avec la filière technique des sièges, ce qui renforcera l'appartenance de ces agents à notre collectivité.

La fonction d'exécution n'existant pas dans la filière technique des sièges, la collectivité à fait le choix de la création d'un nouveau groupe de fonction pour les agents d'exécutions.

Nous comprenons l'analyse instaurée par la collectivité entre le GDF 4 et GDF 3, concernant l'attractivité des métiers, ceci pour éviter tous tassements de Fonction entre les agents administratifs, techniques et les agents d'exécution.

Nous avons demandé un effort sur l'écart entre ce nouveau GDF4 Exécution et le GDF3 Technicité pour que la progressivité linéaire entre les fonctions soit égale :

De 50€ entre le GDF1 et 2, 50€ entre le GDF2 et 3, 50€ entre le GDF3 et 4, en rapport avec l'axe 3 des lignes directrices de gestion.

Un effort a été fait pour les plus bas salaires et nous vous en remercions, mais la progressivité linéaire entre les groupes de fonction n'est pas respecté, il manque quelques euros par mois pour les agents du GDF4.

Le syndicat FA demande la réduction au plus vite de l'écart de 75€ entre le GDF4 et 3 afin d'arriver à une progressivité linéaire de 50€ à terme entre tous les groupes de fonctions. Nous demandons que celui-ci soit porté à 64€ entre le GDF4 et 3, compte tenu de notre souhait d'appliquer au plus vite le régime indemnitaire.



Nos demandes ne sont pas dans la posture du toujours plus comme nous avons pu l'entendre, mais bien dans celle du toujours juste.

Cependant, la réalité fait que tous les mois, les agents perdent du pouvoir d'achat tant que ce nouveau régime indemnitaire ne sera pas mis en place.

Aussi, nous vous demandons aujourd'hui :

- L'application la plus rapide possible du Rifseep dès Septembre.
- Un échéancier précis avec les montants par groupe de fonction.
- Dans cette mise en place progressive, éviter un tassement des groupes de fonction et notamment dans l'application des montants.
- D'arriver à terme à cette progressivité linéaire de 50€ entre le GDF4 et le GDF3.
- De reprendre les échanges pour la mise en place du CIA dès 2023, tenant compte de nos précédentes revendications pour l'ensemble des agents.
- Satisfait des demandes concernant le transfert du GDF2 au GDF1 des responsables ERM et lycées appartenant à la Catégorie B.
- Satisfait des demandes qu'aucune perte de régime indemnitaire ne soit subi pour les catégories A et B tenant compte d'une clause de sauvegarde.
- Prendre en compte la position de nombreux agents qui vont partir à la retraite et qui ne bénéficieront pas de l'intégralité de ce pouvoir d'achat avant la mise en place complète du Rifseep.

Nous remercions la collectivité avec ses équipes pour le dialogue et les échanges que nous avons su poursuivre jusqu'au bout dans l'intérêt des agents.

Les Elu(e)s du syndicat FA.